

REGLEMENT DU JEU « SOA Summit 2007 »

Article 1. Société organisatrice

La société IBM, société par Actions Simplifiée au capital de 542 737 118 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 118 465 et dont le siège social est situé à Courbevoie (92400), organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat qui se déroulera sur Internet ainsi qu'à l'IBM Forum le 31 mai 2007 et à la Grande Arche de la Défense le 1^{er} juin 2007, dont les modalités sont ci-après exposées.

Article 2. Champ d'application

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure invitée et présente au SOA Executive Summit organisé à l'IBM Forum le 31 mai 2007 ou au SOA Architect Summit organisé à la Grande Arche de la Défense le 1^{er} juin 2007.

Sont exclus du champ d'application : les membres du personnel de la société organisatrice et les membres de leur famille, les intervenants du séminaire, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion de ce jeu.

Une seule participation par personne (même nom, même adresse postale).

Article 3. Mécanisme du jeu

Pour participer, il suffit, le jour de l'un des deux séminaires, soit le 31 mai ou le 1^{er} juin 2007, de :

- déposer sa carte de visite ou de remplir un formulaire disponible gratuitement sur simple demande sur le lieu du séminaire et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet entre 8h30 et 16h00,
- être présent au moment du tirage au sort qui aura lieu, lors du cocktail de clôture, entre 16h45 et 17h15.

Une chance supplémentaire de gagner sera attribuée aux personnes ayant répondu sur Internet, avant le séminaire, à un quizz accessible entre le 26 avril 2007 et le 31 mai 2007 à l'adresse suivante : http://www-306.ibm.com/software/fr/soa_summit (en cliquant sur le bouton « Lancer le quizz »).

Pour les personnes ayant répondu à ce quizz, leurs noms seront donc déposés en double exemplaire dans l'urne à partir de laquelle sera effectuée le tirage au sort.

Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul.

Article 4. Attribution des lots

Ce jeu donnera lieu à la désignation, par tirages au sort effectués le 31 mai et le 1^{er} juin 2007 par IBM de sept gagnants par séminaire **parmi tous les participants présents au moment du tirage au sort** et ayant déposé leur carte de visite ou le formulaire dûment complété dans l'urne.

Article 5. Dotation du jeu

Sept gagnants seront désignés à l'occasion de chacun des séminaires.

La dotation globale pour les participants au SOA Executive Summit du 31 mai 2007 est :

1^{er} lot : 2 places pour Roland Garros (pour le gagnant et la personne adulte de son choix), le 3 juin 2007, à la journée spéciale de Software Group à l'espace Chatrier qui donne un accès privé et direct sur le court Central, d'une valeur unitaire moyenne de 200 € TTC. Le gagnant accédera uniquement aux matchs se déroulant sur le court Central.

Du 2^{ème} au 7^{ème} lot : 6 raquettes de tennis dédiées par Guy Forget d'une valeur unitaire moyenne de 150 €

La dotation globale pour les participants au SOA Architect Summit du 1^{er} juin est :

1^{er} lot : 2 places pour Roland Garros (pour le gagnant et la personne adulte de son choix) pour la finale du trophée des légendes le 10 juin au court Suzanne-Lenglen, d'une valeur unitaire moyenne de 15,00 € TTC.

Du 2^{ème} au 7^{ème} lot : 6 raquettes de tennis dédiées par Guy Forget d'une valeur unitaire moyenne de 150 €

Le nom des gagnants sera révélé publiquement au moment du tirage au sort par une personne représentante d'IBM.

Si parmi les personnes tirées au sort, l'une ou plusieurs d'entre elles n'étaient pas présentes au moment du tirage au sort, le lot serait remis en jeu.

Les lots sont remis sur place par un représentant d'IBM. En cas d'indisponibilité d'un lot le jour du tirage au sort, ce lot sera envoyé par la poste dans un délai d'un mois.

Aucun lot ne pourra être repris ni échangé de quelque manière sauf circonstances édictées ci-dessous. Notamment, le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, la société IBM se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 6. Contrôles et réserves

En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, la société IBM se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le jeu.

L'organisateur s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens pour mettre fin à cette situation dans les plus brefs délais.

Les joueurs ne pourront engager sa responsabilité et lui demander quelconque réparation du fait des modifications ou annulations ainsi survenues.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout problème technique ou indisponibilité survenant en cours de connexion sur Internet ou de toute perte survenue à cette occasion. Plus particulièrement, la société IBM ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité et leur vie personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

Article 7. Acceptation du règlement

La participation de ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez Maître Simonin, Huissier de Justice au 54 rue Taitbout, 75 009 Paris.

Ce règlement pourra, à titre gratuit, être remis à toute personne qui en fera la demande écrite auprès d'IBM à l'adresse suivante (remboursement sur simple demande du timbre au tarif lent en vigueur) :

IBM France
Jeu " SOA Summit 2007 "
Service 0063 – Direction Marketing
Tour Descartes
2, avenue Gambetta
La Défense 5 - 92400 Courbevoie

Article 8. Remboursement des frais de participation

Les participants peuvent obtenir le remboursement des frais de participation (frais de connexion à Internet pour ceux qui souhaitent répondre au quizz) dans les conditions suivantes :

- ⇒ Frais de connexion sur le site Internet http://www-306.ibm.com/software/fr/soa_summit sur la base d'un remboursement forfaitaire correspondant au coût de 5 minutes en communication téléphonique locale en heure pleine soit 0,21 euros
- ⇒ La demande de remboursement devra être adressée à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard 15 jours calendaires à compter de la date de clôture du jeu-concours, le cachet de la Poste faisant foi.
- ⇒ Cette demande devra mentionner les nom, prénom, adresse de son auteur ainsi que la date et l'heure de la connexion Internet
- ⇒ La demande de remboursement doit être accompagnée d'un RIB ou un RIP, et envoyée à l'adresse du jeu :

IBM – Service Marketing
Jeu **SOA Summit 2007**
Service 0063 – Direction Marketing

2 Avenue Gambetta
Tour Descartes – La Défense 5
92066 COURBEVOIE
FRANCE

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par personne (même nom, même adresse postale).

Article 9. Législation en vigueur

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris.

Article 10. Données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant qu'ils pourront exercer auprès d'IBM à l'adresse suivante :

IBM France
Service 3233
110 Boulevard de la Salle
Boigny sur Bionne
45 432 CHECY CEDEX